
Recensement citoyen

Qui doit se faire recenser ?

Tout.e jeune âgé.e. de 16 ans accomplis.

Quels sont les documents à apporter ?

- La carte nationale d'identité
- Le livret de famille (obligatoire pour les jeunes nés hors commune) ou à défaut une copie intégrale de l'acte de naissance.

Si vous êtes né.e à l'étranger ou de parents nés à l'étranger, vous devez fournir votre carte nationale d'identité ou le justificatif d'acquisition de la nationalité.

Où se faire recenser ?

Au Bureau des affaires militaires - Centre municipal d'Allagnat au 15 mail d'Allagnat.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30, sans interruption et sans rendez-vous.

Une attestation de recensement vous sera alors délivrée.

Si vous habitez Clermont-Ferrand, le Bureau des affaires militaires est à votre service pour fournir toutes précisions utiles au 04 73 42 37 91 ou 04 73 42 68 14.

Vous pouvez aussi effectuer cette démarche en ligne sur Service-Public.fr en créant un compte personnel.

[Je fais ma démarche en ligne](#)